

Journal « La Croix » aujourd'hui 14/10/2010

Réforme des institutions en Polynésie

La Polynésie française est secouée par une instabilité chronique (neuf présidents et douze gouvernements en six ans). Pour y remédier, la ministre de l'outre-mer Marie-Luce Penchard a conçu une réforme qu'elle doit annoncer lors d'une visite à Papeete en cette fin de semaine et qui sera inscrite dans un projet de loi organique. Ce texte devrait être adopté en conseil des ministres en décembre.

Inspiré de la consultation des élus polynésiens et du rapport du conseiller d'État Jacques Barthélémy, le projet de loi remanie les modalités de gouvernance de cette collectivité, qui jouit d'un statut d'autonomie, afin de limiter les changements à sa tête. Le dispositif retenu vise d'abord à faire émerger au sein de l'Assemblée territoriale de majorités franches grâce à la pondération du scrutin proportionnel par une prime majoritaire d'au moins 30 %. Il s'agit d'éviter que l'administration du territoire dépende uniquement de l'attitude d'un ou deux élus, selon le sens de leur vote.

Un redécoupage électoral afin de « mieux coller à la réalité démographique »

Un deuxième mécanisme limite dans le temps le nombre de motions de défiance qui peuvent être déposées à l'encontre du président de la Polynésie, celui-ci étant élu par les élus (ou « conseillers territoriaux ») de l'Assemblée. Alors que depuis 2004, on a vu des motions se succéder sans délai, chaque conseiller territorial ne pourra à l'avenir en signer qu'une par session, soit deux par an.

Par ailleurs, pour aboutir, une motion de défiance devrait désormais être déposée par une majorité absolue d'élus (au lieu de la majorité simple aujourd'hui) et être adoptée par une majorité qualifiée des 3/5 (et non plus la majorité absolue), ce qui dissuaderait les alliances de circonstance.

En plus de ces nouvelles modalités, il va être procédé à un redécoupage électoral afin de « mieux coller à la réalité démographique » : l'archipel de Tahiti, qui comprend 75 % de la population, bénéficierait ainsi d'au moins deux circonscriptions au lieu d'une seule aujourd'hui.

Antoine FOUCHET

Photo : Tahiti (MOCHET/AFP).